CDRP 14
Maison Départementale des Sports
5 Rue Guyon de Guercheville
14200 Hérouville-St-Clair
02 79 64 20 57
calvados@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Hérouville-Saint-Clair, le 07 octobre 2025

SEJOUR DANS LE VAUCLUSE

du 30 mai au 06 juin 2026 (8 jours/7 nuits)

Ce séjour de randonnée pédestre dans le Vaucluse, avec hébergement à Vaison-la-Romaine, est proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Calvados. Il est ouvert exclusivement aux licenciés FFRandonnée 2025-2026 avec au moins une assurance IR ou FR, ou aux titulaires du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour. Priorité sera donnée aux adhérents des clubs affiliés du Calvados.
Il est fortement conseillé d'être entraîné à la marche en moyenne montagne pour aborder des parcours d'une quinzaine de kilomètres avec des dénivelés positifs de 450 à plus de 800 m.

Nombre de participants : 15 au minimum, 26 au maximum. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le séjour au plus tard le 10 novembre 2025 si le nombre de participants minimum n'est pas atteint.
Dates : du samedi 30 mai au samedi 06 juin
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

PROGRAMME :

(Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en fonction des conditions du moment)

Samedi 30 mai :

Arrivée à Vaison-la-Romaine en fin d'après-midi, installation dans les chambres puis dîner après un apéritif offert par le village vacances.

Dimanche 31 mai :

Randonnée en boucle au départ de Vaison-la-Romaine en passant par Crestet
~13 km - Dénivelé 450 m

Lundi 1er juin :

Randonnée dans les Dentelles de Montmirail au départ de Gigondas
~ 12 km - Dénivelé 800 m

Mardi 02 juin :

Randonnée en boucle au départ de Séguret, en passant par le monastère de Prébayon
~ 14 km – Dénivelé 600 m

Mercredi 03 juin :

Matin : départ en voiture pour gagner Rémuzat dans les Baronnies, point de départ d'une boucle de ~11 km avec un dénivelé de 650 m, en espérant voir les vautours fauves vers le Rocher du Caire ;
Après-midi libre : promenade et visite dans Vaison-la-Romaine

Jeudi 04 juin :

Départ en voiture pour la station du Mont Serein, point de départ de la montée au sommet du Mont Ventoux par sa face nord puis retour au point de départ
~ 14 km - Dénivelé 700 m

Vendredi 05 juin :

Boucle au départ et autour de Beaumes-de-Venise
~12 km - Dénivelé 450 m

Samedi 06 juin :

Retour dans sa région d'origine.

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au HAMEAU des OLIVIERS, Vacances Léo Lagrange, 1212 Chemin de Saume Longue, 84110 Vaison-la-Romaine, Téléphone : 04 90 36 23 91, Email : vaison@vacancesleolagrange.com , en pension complète et en chambres de 2 personnes (twin).
Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Il n'est pas prévu d'attribuer des chambres individuelles.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **550 €** par personne, prix ferme et définitif non révisable.

Ce prix comprend :

- la pension complète (8 jours/7 nuits) du dîner du 30 mai au petit-déjeuner du 06 juin, boissons comprises durant les repas, et possibilités de paniers repas de substitution les jours de randonnée
- les draps
- l'encadrement des randonnées par un par un Animateur du Comité Départemental 14
- les contributions EIT/UEIT liées à l'organisation d'un séjour dans le cadre légal du code du tourisme.

Ne sont pas compris :

- le pique-nique du premier jour (samedi 30 mai)
- la taxe de séjour (0,61€/pers/jour) à régler individuellement au Village Vacances le jour d'arrivée
- les transports : voyage aller-retour et déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- les assurances facultatives (nous attirons votre attention sur l'intérêt de l'assurance annulation)
- le linge de toilette
- les dépenses personnelles
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes dès maintenant et dans la limite des places disponibles (26 max.) jusqu'au 31 octobre 2025. Au delà, une liste d'attente sera mise en place.
Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque d'acompte de 165 € (30%), chèque libellé à l'ordre du CDRP du Calvados)
Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 5 novembre 2025.
En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par le Comité.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité enverra aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin accompagné du solde du séjour avant le 15 décembre 2025.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription d'assurances joint au bulletin d'inscription.

PAIEMENTS :

- Acompte de 165 € à la préinscription. Date limite 31 octobre 2025.
- Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 15 décembre 2025.
- Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites, les frais administratifs et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP du Calvados.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, dans le but de constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacements d'environ 2500 kms comprenant aller-retour + trajets sur place.
Pour chaque équipage constitué, le propriétaire du véhicule utilisé fera son affaire des frais de transport, pour les répartir équitablement et en accord avec les passagers, qui lui rembourseront leur part.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite 46 jours avant le début du séjour : restitution des sommes versées, avec une retenue de 10%
- Annulation faite entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 25%
- Annulation faite entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 50%
- Annulation faite entre 14 et 8 jours avant le début du séjour: restitution des sommes versées avec une retenue de 75%
- Annulation faite moins de 8 jours avant le début du séjour ou non présentation : la totalité des sommes versées ne sera pas restituée.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais administratifs resteront acquis au Comité Départemental de la Randonnée du Calvados. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les conditions sanitaires, les incidents impondérables de terrain ou de toutes autres natures, le déroulement du séjour pourra être modifié voire annulé. Cela ne pourra en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée au cours du 1er trimestre 2026.

Enfin pour rappel, l'activité prépondérante de ce séjour est la randonnée pédestre sur terrain accidenté. Elle nécessite de la part de chacun d'être en possession d'un équipement adapté, résumé brièvement ci-dessous :

- Un sac à dos de bonne qualité, de taille modeste, 20 à 30 litres maxi, dans lequel vous transporterez votre pique-nique, boisson, sucreries et alimentation diverse, un coupe-vent imperméable et une polaire ou similaire si la météo se dégrade, une petite pharmacie personnelle si vous le souhaitez.
- Important, une bonne paire de chaussures de marche, imperméable avec semelles bon crantage pour tous terrains.
- Une paire de bâtons de randonnée de bonne qualité**, vivement conseillée.**
- Couvre-chef, lunettes solaires et protection solaire.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité Départemental de la Randonnée du Calvados ou sur le site calvados.ffrandonnee.fr

SEJOUR RANDO
DANS LE VAUCLUSE

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse :_____

_____

_____

Numéro de Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Numéro de Licence FFRandonnée (saison 2025-2026) : _____

Bulletin à compléter et retourner avant le 31 octobre 2025, accompagné de l'acompte de 165 € à :

CDRP 14
Maison Départementale des Sports
5 rue Guyon de Guercheville
14200 Hérouville-Saint-Clair

En cas de dossier incomplet, la pré inscription ne sera pas prise en compte

Comité départemental de la Randonnée Pédestre du Calvados www.ffrandonnee14.com
5 Rue Guyon de Guercheville - Maison Départementale des Sports - 14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél. 02 79 64 20 57 courriel : calvados@ffrandonnee.fr
Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Code APE : 93192 – SIRET : 42783908900047 - Association de tourisme n° : IM 075100382